

**Monsieur Alain VIVIET**

Président

**SIVOM D'AGGLOMERATION JAYAT-MALAFRETAZ-  
MONTREVEL-EN-BRESSE**

Place de la Résistance

Cité Administrative

01340 MONTREVEL-EN-BRESSE

*Nos ref. PF/FP/SM*

Bourg-en-Bresse, le jeudi 1<sup>er</sup> août 2019

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre le projet de modification du PLU de votre territoire et je vous en remercie.

La Chambre est favorable à l'extension de la zone d'activités de Jayat, permettant l'accueil de nouvelles activités de services.

Elle soutient l'interdiction d'implanter des commerces dans cette nouvelle zone, afin de ne pas concurrencer les commerces existants sur le territoire.

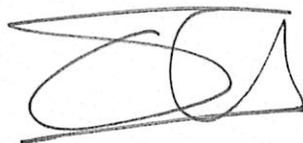
L'interdiction de changement de destination des commerces en rez-de-chaussée en centre-ville peut être un dispositif intéressant, mais à utiliser avec discernement, en y apportant une limite dans le temps.

En effet, si l'emplacement a définitivement perdu toute valeur commerciale, sa transformation en logement peut être un moyen d'éviter un local vacant en front de rue, tout en permettant l'accueil d'une clientèle nouvelle pour les commerces qui se maintiennent.

A défaut de commerces, l'installation d'activités de services ou de professions libérales ou paramédicales peut générer des flux réguliers et de l'animation à proximité des commerces.

Ainsi, il est proposé que cette disposition ne s'applique pas aux locaux dont l'activité a cessé depuis plus de 5 ans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Patrice FONTENAT

Président